



Équi'découverte
dans les Maures



Contact presse : Dominique Pardinielli
06 22 44 62 09

ÉQUI'DÉCOUVERTE

Une nouvelle offre touristique du Conseil Général du Var

Un réseau d'itinéraires équestres axé sur la
découverte du patrimoine naturel et culturel
de notre Département

- | L'objectif du Conseil Général du Var
- | Le concept
- | Les caractéristiques du réseau équestre
- | Les éditions
- | Le site internet
- | Les partenariats

L'objectif du Conseil Général du Var

Après plusieurs mois de concertation et d'études le Conseil général crée dans le Massif des Maures le 1er réseau de tourisme équestre et d'animation. Cette nouvelle offre touristique de pleine nature est le résultat d'une démarche d'innovation impulsée à la demande du Président Horace LANFRANCHI par Patrick HEINTZ, le Directeur Général des Services dans le cadre de la politique des contrats d'objectifs (32 contrats internes à l'administration départementale destinés à favoriser l'innovation et l'anticipation).

Cette offre touristique de pleine nature relève d'une volonté de :

- Rééquilibrer les flux touristiques dans le temps et dans l'espace,
- Valoriser et protéger le patrimoine local,
- Développer une offre de loisirs de randonnée aux population varoises,
- Engendrer des retombées économiques supplémentaires.

Le concept

L'idée est de mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel local, à partir de l'offre existante en sentiers de randonnées (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnée ou hors PDIPR) et de développer des circuits équestres privilégiant :

- les itinéraires en boucle et foncièrement maîtrisés permettant la découverte de l'identité des pays varois,
- la valorisation et l'animation des sites patrimoniaux naturels et culturels,
- le développement d'un hébergement et d'un accueil de qualité, adapté à la clientèle équestre,
- la mise en place des services nécessaires au déroulement de la randonnée équestre par le biais de centres équestres conventionnés.

Déployé aujourd'hui sur la zone « pilote » du massif des Maures (communes de Collobrières, des Mayons, de la Garde-Freinet, de Gonfaron, du Luc et du Cannet) , le réseau d'itinéraires reliera, à terme, le littoral varois au Verdon sous l'appellation de « la piste de la Guérinière ».

Les caractéristiques du réseau équestre

Des itinéraires foncièrement maîtrisés et adaptés à la pratique équestre

Au total, 133 kilomètres d'itinéraires dont 22 praticables en attelage, ont été ouverts à la pratique de la randonnée équestre dans le secteur des Maures.

Ces itinéraires restent ouverts aux autres activités de pleine nature (VTT, pédestres...)

Ils sont constitués de larges pistes carrossables et adaptés au parcours équestre. 20% d'entre eux (30 km environ) sont revêtus. La circulation routière y est limitée, parfois réglementée, voire interdite. La quasi totalité de ces chemins revêtus est constituée par des itinéraires en crêtes qui relient La Garde Freinet à Notre Dame des Anges. Ils permettent d'avoir une vue panoramique sur l'ensemble du massif, de la plaine et du littoral. Le reste est composé de sentiers en zone boisée.

95% de ces sentiers sont sur le domaine public et 5% passent dans des propriétés privées dont les propriétaires ont signé une convention d'autorisation de passage avec le Conseil Général dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée.

Certains passages qui présentaient une pente de plus de 20% ont été aménagés par de légers travaux de terrassement pour aider les cavaliers.

À partir du maillage réalisé sur la zone, des circuits en boucles sont possibles au départ des communes de Gonfaron, Collobrières et La Garde Freinet.

La distance des étapes journalières est comprise entre 20 et 30 km.

Ces itinéraires visent à faire découvrir les paysages caractéristiques du massif et de la plaine des Maures, mais également le patrimoine culturel du territoire par la mise en valeur de sites d'intérêt sur le parcours.

Des sites patrimoniaux valorisés

16 sites patrimoniaux ont été retenus en fonction de leur intérêt et de leur localisation par rapport aux itinéraires. Des conventions ont été passées avec les propriétaires (communes et privés) pour garantir leur pérennité et leur accessibilité.

Ces haltes « découverte » ponctuent les itinéraires sur les lieux et/ou sites présentant un intérêt :

- naturel,
- culturel,
- historique,
- anecdotique,
- architectural.

En moyenne, il est proposé une visite de 3 sites à la journée.

Sur 133 km de parcours, ces sites sont reliés entre eux par :

- le réseau de pistes équestres,
- des itinéraires thématiques.

Une signalétique « multifonctionnelle »

Une signalétique destinée à orienter les randonneurs sur le parcours, à les informer sur les sites patrimoniaux et à visualiser l'ensemble du réseau d'itinéraires sur le secteur a été mise en place sur le terrain. Elle comprend trois volets.

La signalétique directionnelle

Elle concerne aussi bien la randonnée équestre, que la randonnée pédestre et le VTT.

La signalétique thématique

Des panneaux thématiques localisés en centre ville ou à proximité des sites donnent une information sur les sites du réseau équestre départemental.

Les « panneaux randonnée »

5 « panneaux randonnée » ont été implantés dans chacun des villages traversés par le réseau.

L'objectif de ces panneaux est de :

- permettre aux randonneurs de se positionner sur le réseau.
- présenter au public les itinéraires dans le Massif des Maures et notre politique de pleine nature
- informer sur les droits et devoirs de chacun.

Des aires de repos aménagées (voir détail ci-après page 9)

Des « aires de repos » ponctuent les parcours permettant aux cavaliers de faire une pause, à l'occasion de la visite d'un site, pour prendre un repas ou simplement faire reposer leur monture.

Ces aires de repos comportent :

- une ou plusieurs barres d'attache,
- un point d'eau pour abreuver les chevaux, pour certaines,
- le cas échéant une table de pique-nique.

Un entretien régulier

Une attention particulière sera portée à la gestion du réseau dans toutes ses composantes afin de permettre sa continuité et son amélioration continue.

L'entretien régulier des itinéraires comprenant la remise à niveau des pistes, le débroussaillage et la surveillance des équipements, sera réalisé annuellement, et complété ponctuellement selon les besoins par les services départementaux.

Enfin, la sécurité sur le réseau sera permise grâce aux patrouilles de l'Office Nationale des Forêts, missionné à ce titre par le Conseil Général pour assurer une surveillance régulière des itinéraires de randonnées.

Un accueil de qualité

Les hébergements et centres équestres du réseau départemental ont été pré-sélectionnés sur la base des quatre critères suivants :

- être à proximité du réseau,
- proposer des hébergements à la nuitée,
- proposer l'accueil des montures pour les cavaliers autonomes,
- proposer une activité de tourisme équestre sur le secteur.

12 hébergements et 2 entres équestres sont proposés et se sont engagés dans la démarche « équi'découverte » sur la zone pilote des Maures.

Cette appellation est une marque déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle qui englobe l'ensemble du concept reposant sur :

- une sélection d'itinéraires adaptés à la pratique équestre, conventionnés, balisés, sécurisés et entretenus,
- un accueil de qualité répondant aux besoins de la clientèle équestre (accueil des montures, transfert des bagages...),
- la découverte de sites culturels et naturels.

Équi'découverte dans les Maures

L'accueil des chevaux

Des centres équestres « relais » sont situés dans chacun des points d'entrée sur le réseau que sont les communes de Gonfaron et La Garde Freinet.

Ces « relais » proposent des randonnées accompagnées mais accueillent aussi les cavaliers autonomes ainsi que leur véhicule pendant la durée de leur randonnée. Ils sont les référents privilégiés pour les usagers et diffusent l'information nécessaire au bon déroulement des randonnées (topo-guides, liste des maréchaux ferrant, vétérinaires équestres...).

Les chevaux pourront également être accueillis dans certains hébergements du réseau possédant les équipements adaptés.

Les hébergements

Le réseau d'hébergement est constitué d'hôtels classés tourisme, de gîtes et de chambres d'hôtes ainsi que de meublés de tourisme proposant un hébergement à la nuitée situés à proximité des pistes. Ils sont signalés par un « panneau signature » marquant leur appartenance au réseau.

Certaines de ces structures possèdent des équipements adaptés à l'accueil des cavaliers et de leur monture.

Les éditions

Deux documents ont été édités afin de présenter au public cavalier et non cavalier ce nouvel espace de loisir :

- un document de type « topo-guide » thématique sous forme de fiche individuelle par boucle : les topo-fiches « équi'découverte »
- un recueil intitulé « Carnet de Voyage » qui accompagne le cavalier tout au long de sa traversée des Maures.

Les Topo-Fiches

Trois « topo-fiches » correspondant aux boucles déterminées sur le secteur vont être éditées. Gratuites, ces fiches seront diffusées dans les centres équestres et les hébergements partenaires ainsi que dans les offices de tourisme du département.

Elles s'adressent principalement aux cavaliers autonomes à qui elles apportent les indications nécessaires au bon déroulement de leur randonnée (point de départ, carte du circuit, temps de parcours, niveau de difficulté, adresses utiles, etc...) ainsi que des informations « thématiques » sur le territoire traversé et les sites rencontrés sur le parcours. Elle offrent également aux néophytes la possibilité de se faire accompagner sur les chemins des Maures.

Le Carnet de Voyage

« Voyage à travers le territoire »

Mettre en valeur le territoire, c'est aussi parler de lui à travers ses habitants. C'est l'objectif principal de ce premier carnet de voyage.

Le Conseil général a organisé une démarche de concertation pour répondre aux besoins des territoires. Dans ce contexte, l'activité économique largement marquée par le tourisme invite à une mise en valeur de notre patrimoine culturel et naturel exceptionnel et la diversification de l'offre en matière d'activités de pleine nature. Il nous faut donc aménager des circuits de découverte dans une approche de développement durable, en privilégiant l'identité des territoires, la valorisation et l'animation des sites patrimoniaux. Le carnet de voyage est né de cette initiative. Réalisé par des Varoises et des Varois qui se sont exprimés à travers des ateliers d'écriture, il raconte les Maures.

Ce carnet, nous le devons aussi à Henri-Paul Brémond, directeur de l'action économique et de l'aménagement du territoire du Conseil général de 1999 à 2003, aujourd'hui disparu.

Le site internet du Conseil Général du Var

Le site Internet du Conseil Général du Var www.var.fr (thème développement, rubrique tourisme) permet d'accéder à des compléments d'informations sur le réseau de tourisme équestre : téléchargement des topofiches, cartes et profils des itinéraires et des hébergements....

Les partenariats

Au niveau des territoires, une concertation a été conduite à toutes les étapes du projet avec

- les communes ou communautés de communes concernées (services fonciers pour les itinéraires),
- l'Office National des Forêts pour la partie en forêt domaniale,
- les propriétaires des sites patrimoniaux qu'ils soient publics ou privés pour participer à la sélection, donner les accord de valorisation et d'accès, ainsi que les associations patrimoniales.

Les acteurs touristiques, hébergeurs et centres équestres, ont été aussi associés à plusieurs reprises.

Pendant la phase étude, la concertation visait à identifier les potentialités du territoire puis sélectionner ce qui devait être valorisé .

Pendant la phase travaux, l'implantation, la réalisation et le suivi ont pu être menés en concertation avec les communes et les propriétaires permettant ainsi d'apporter des ajustements.

Au niveau de la mise en valeur de produits touristiques, un produit touristique nouveau : « équi'découverte ».

Cet itinéraire constitue un produit touristique d'appel qui fera l'objet d'une large promotion.

Les haltes équestres et aires de repos :

Pour les nécessités des cavaliers et des chevaux et pour agrémenter le parcours du randonneur équestre, les itinéraires sont ponctués d'aires de repos et de haltes "cavaliers" à intervalles réguliers.

Aires de repos

Rôle	Ponctuent les itinéraires d'aires de pause pour les cavaliers et montures.
Lieu d'implantation	Lieu dit le Rocher Blanc (ONF) sur les crêtes Marc Robert Cimetière de Collobrières (Commune) ND des Anges (Diocèse de Fréjus ouvert au public) Retenue du Trepis (ONF) Plateau Lambert (ONF) Chartreuse de la Verne (ONF)
Fréquence moyenne d'implantation	12 à 15 Km

Haltes "cavaliers"

Rôle	Permettre aux cavaliers la découverte des sites patrimoniaux ou naturels qui ponctuent les itinéraires.
Lieu d'implantation	Plateau Lambert (ONF) Forêt de Ragusse (ONF) Arboretum et bergerie du Trepis (ONF) Les hauts de La Garde (Commune) ND de Miremer (Commune) Collobrières Pont vieux (Commune) Gonfaron village (Commune) Village des Tortues (Privé) Chèvres Mohairs (privé ouvert au public) Castel des Maures